

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2018

Présents :

Isabelle Pestre, Renaud Talva, Maxime Cellier, Éric Delay, Denis Demarche, Castagna André, Philippe Aubry.

Absents excusés :

Patricia Janson (pouvoir remis à Renaud Talva)
Vivien Brocard (pouvoir remis à Isabelle PESTRE,
Vincent Brocard (pouvoir remis à Denis Demarche.) , Jean-Marie Hermant, pas de pouvoir.

Absents non excusés : Patrick Bénard.

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte.

Suite à la prolongation de l'arrêt maladie de la personne chargée de l'entretien de la salle des fêtes, de la bibliothèque et de la mairie, Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour le remplacement temporaire de cet agent.

Suite à la demande écrite et motivée de l'association des parents d'élèves, Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour cette demande de subvention.

Les membres du conseil municipal ont décidé

1. A l'unanimité d'accepter le devis d'aménagement d'un cheminement PMR pour l'accès à l'église de Mutigny 2563.33€ HT. Ces travaux sont nécessaires pour se mettre en conformité, ils faisaient partie des travaux obligatoires répertoriés dans notre Ad'Ap (agenda d'accessibilité) ces travaux bénéficient d'une subvention de l'état (DETR 2013)
2. A l'unanimité d'accepter le devis de JVS pour la mise en place et la formation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics investissement 1275.00€ HT pour une mise en fonction au premier janvier 2019.
3. A l'unanimité d'accepter les décisions modificatives budgétaires nécessaires.
4. A l'unanimité d'accepter de donner pour les fêtes de fin d'année un bon d'achat de 100€ par agent.
5. A l'unanimité de créer un poste d'agent à 9 heures hebdomadaires pour pallier l'absence de l'agent en arrêt maladie
6. A l'unanimité de refuser le montant d'attribution négative de la commune de la Chaussée sur Marne suite à la présentation des attributions lors de la CLECT qui s'est réunie le 9 octobre 2018 à Vitry le François
7. A l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions de servitude pour le passage de câbles sur la commune de La Chaussée en bordure de Marne au niveau du terrain de foot.
8. A l'unanimité d'accepter le devis du SIEM pour l'effacement des réseaux basse tension le long du tracé des futurs travaux d'ENEDIS. Participation communale de 47484.73€ sur un montant total de travaux de 115600,00€
9. A l'unanimité de mettre en vente la parcelle enherbée ruelle du Parc après division parcellaire, afin de créer la zone de retournement Prix du m2 = 30.5€.
10. A l'unanimité de proposer à la location la maison ruelle du Parc pour un loyer mensuel de 380€.
11. A l'unanimité d'accorder une subvention de 900€ à l'APE pour l'organisation du Noël des enfants de l'école.

INFORMATIONS

1 L'Acte d'échange entre la famille Michel et la commune est en cours de finalisation pour le déplacement du chemin du Mont Cochet (route d'Ablancourt) Il est prévu de faire des plantations le long du sentier. La Fédération des Chasseurs de la Marne peut subventionner les plants de jeunes arbres et arbustes. Après aménagement, ce nouveau chemin sera piétonnier et inscrit comme sentier touristique par l'ADT (agence de développement touristique de la Marne). Plantations prévues en 2019.

2 Suite au courrier de rappel des obligations des riverains pour l'entretien des trottoirs et des haies, seule une personne âgée c'est manifestée pour demander de l'aide. Une réflexion est en cours pour établir un tarif de prestation en cas de non entretien des trottoirs et haies.

3 Pose de ralentisseurs, type coussin berlinois. Une majorité des conseillers souhaite remettre ce sujet à l'ordre du jour d'un conseil municipal ultérieur. Certains riverains de la rue du Général Garnier étant très opposés à tout changement.

4 Cinq jours avant le conseil municipal, un énième acte de vandalisme a été perpétré au local foot. Tous les ballons neufs du club ont été dérobés, la dernière porte qui fermait a été fracturée. Le Président du Club et le Maire sont tous les 2 désespérés. Ce site est beaucoup trop éloigné de toute habitation pour pouvoir le sécuriser.

5 La préfecture a attiré notre attention sur les demandes de subventions de 2013. Les travaux subventionnés par une DETR doivent être réalisés dans les 3 ans qui suivent son acceptation. Par dérogation exceptionnelle, la préfecture nous accorde un délai de réalisation pour l'aménagement de la place de la Mairie. Les travaux devront être réalisés et payés avant le 30 juin 2019. Cela représente 20 % d'aide. Des entreprises ont d'ores et déjà été contactées pour établir un devis. Le montant de l'investissement sera inscrit au budget 2019.

6 La procédure de reprise des tombes en état flagrant d'abandon touche à sa fin, les panneaux réglementaires ont été installés à l'entrée de chaque cimetière et les plans sont affichés au tableau d'affichage extérieur de la mairie.

7 Un certain nombre de Chausséens ont déjà contacté la Mairie pour se plaindre de la mauvaise réception de la télévision. Merci de vous faire connaître si vous avez également des problèmes de réception récurrents ou occasionnels.

Le Maire,

Isabelle PESTRE